

## DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE ORALE DE FRANÇAIS

1ère partie : exposé sur un des textes du descriptif, désigné par l'examineur quand il accueille le candidat.  
Durée : 12 minutes

12 points



- Brève présentation du texte + situation dans l'œuvre ou le parcours associé.  
- Lecture à voix haute du texte choisi par l'examineur.

2 points



Explication linéaire d'un passage d'une vingtaine de lignes, sélectionné par l'examineur dans le texte, quand celui-ci excède cette longueur.

8 points



Question de grammaire posée par l'examineur lors de l'accueil : analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase.

2 points

2ème partie : présentation d'une œuvre et entretien => l'essentiel de cette partie est constitué d'interactions.  
Durée : 8 minutes

8 points



Présentation brève de l'œuvre retenue par le candidat (parmi celles qui ont été étudiées en classe ou proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires) et exposé des raisons de son choix.



Interactions : le candidat réagit aux relances de l'examineur qui évalue ses capacités à dialoguer, à nuancer et à étoffer sa réflexion, à défendre son point de vue sur la base de la connaissance de l'œuvre.

Soit un total de 20 points, qui compteront, coefficient 5, dans la note globale du Bac. Et surtout, c'est une prestation qui sera prise en compte par les établissements supérieurs pour juger de l'aisance à l'oral du candidat.